CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29162** **VALABLE JUSQU'AU** **10/10/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VILLEFRANCHE-TARARE B 449 802 263
Siret : 449 802 263 00029
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 8005620
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 77292027

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 77292027

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : GUILLIN CONSTRUCTION

Sigle : GUILLIN CONSTRUCTION
222 RUE DE LA PAPETERIE
ZA DES TREILLES
69430 QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS

Téléphone : 04 74 04 80 61 **Fax :**
Portable : 06 08 05 21 15
Responsabilité légale :
GUILLIN DANIEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://www.guillin-constructions.com
E-mail : c.goujon@guillin-constructions.com

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 848 705 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	12	25/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 13:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.